

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **4e jour du mois de mai 2020**, Par Vidéo-Conférence, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2020-117**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

**COURRIEL DE L'ADJOINTE EXÉCUTIVE DE LA JUGE EN CHEF ADJOINTE À LA COUR DU QUÉBEC  
CONCERNANT LA NOMINATION D'UN JUGE INTÉRIMAIRE À LA COUR MUNICIPALE  
D'ASBESTOS**

**DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

**1. Monsieur Erik Ducharme concernant les trottoirs**

**Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'occupe de voir à ce que tous les trottoirs soient accessible, libre de branches, haies de cèdre ou autre afin qu'on puisse circuler convenablement? Et si nous avons des endroits à dénoncer, à qui doit-on s'adresser et comment?**

RÉPONSE :

Nous avons pris connaissance de votre question. Le service d'inspection a pour mandat de s'assurer de faire respecter le dégagement des trottoirs. Nous avisons régulièrement les propriétaires à procéder au dégagement nécessaire pour la circulation sur les trottoirs. Si vous avez des endroits qui méritent une intervention de notre part, il nous ferait plaisir d'avoir un ou des signalements de votre part. Vous n'avez qu'à transmettre l'information au service d'inspection à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.asbestos.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.asbestos.qc.ca).

## **2. Monsieur Carl Veillette concernant le taux de taxation**

**Pourquoi la ville d'Asbestos a un taux de taxation plus élevé qu'à Magog et Sherbrooke, c'est par normal ? Pouvez- vous annuler les hausses de taxes des immeubles présenté cette année ?**

**Pour les comptes de taxes des immeubles, j'ai fait des comparatifs, ce n'est pas reluisant comme tableau pour Asbestos:**

<b>Ville</b>	<b>Évaluation</b>	<b># logis</b>	<b>taxes Mun.</b>
<b>Asbestos</b>	<b>188 000 \$</b>	<b>6</b>	<b>5 727 \$</b>
<b>Magog</b>	<b>453 000 \$</b>	<b>4</b>	<b>5 804 \$</b>
<b>Magog</b>	<b>714 000 \$</b>	<b>6</b>	<b>9 134 \$</b>

**Les revenus mensuels ne sont pas au niveau de Magog, ils sont beaucoup plus bas mais on paie autant de taxes pour une valeur foncière très inférieure. Magog est une bonne référence car c'est la ville où le compte de taxes y est le plus élevé en Estrie et Asbestos s'en approche beaucoup.**

**Il faut faire une réflexion quant aux dépenses engagées, requestionner chacunes et réduire les taxes d'immeubles et de résidence, quel est votre plan pour y arriver ou est-ce un objectif pour la ville?**

RÉPONSE : Monsieur, votre question a été amenée aux membres du conseil lors de la séance du conseil du 4 mai. Vous apportez plusieurs questions concernant le niveau de taxation pour les immeubles locatifs à Asbestos. Les membres du conseil sont conscients que certains immeubles ont connu des hausses substantielles de leur compte de taxes en 2020 et c'est pourquoi, des modifications au règlement de taxation ont été apportés en mars dernier afin de réduire le fardeau de certains immeubles. Vous en avez d'ailleurs discuté avec Monsieur Gagné, le directeur général qui nous a transmis les réponses qu'il vous a donné par courriel et vous avez également discuté de la situation avec le maire Grimard. La position de la ville n'a pas changé.

Les membres du conseil désirent vous réitérer que les finances municipales de la Ville sont fragiles et que les différentes dépenses prévues sont examinées attentivement dans la préparation du budget. Les revenus de taxation demandés aux contribuables sont nécessaires pour assurer une pérennité de notre ville.

## **3. Madame Josée Corbeille concernant les compteurs d'eau**

**J'étais rendu à l'installation du compteur d'eau lorsque le covid 19 a obligé presque tout le monde à être en arrêt, est-ce que je dois le faire installer quand même ? Et es ce que la ville en défraie une partie ? Dans mon cas cela va inclure également l'eau de la résidence personnelle puisque que je demeure dans la même bâtisse que le salon d'esthétique ?**

RÉPONSE : L'installation des compteurs d'eau demeure obligatoire pour commerces. Il s'agit d'une obligation gouvernementale que nous ne pouvons mettre de côté. La Ville d'Asbestos paie pour le compteur et vous devez le faire installer. Nous vous invitons à consulter notre site internet <https://ville.asbestos.qc.ca/services-au-citoyen/eau/compteurs-d-eau/> et à communiquer avec le service des Travaux publics pour en connaître davantage.

**4. Madame Suzanne Doyon concernant une bordure sur la 21<sup>ème</sup> Avenue**

**Il y a maintenant 3 ans, peut-être 4, que le résident du 111, 21<sup>e</sup> Avenue a enlevé la bordure de rue pour se faire une deuxième cour, ce qui est interdit dans les règlements municipaux.**

**Nous l'avons signalé au directeur de l'inspection et de l'environnement en 2018 et en 2019. En 2019, le service d'inspection l'a avisé d'enlever cette cour et d'y semer du gazon.**

**Il a alors pris un peu de terre sur ce même terrain, en a étendu une mince couche à environ la moitié de la cour, a semé du gazon, mais le reste de la cour est encore sur le gravier et est utilisé fréquemment.**

**Lorsqu'il pleut, la terre et le gravier descendent dans la rue vers chez-nous, entre dans notre cour et laissent des résidus qui nous causent des désagréments.**

**Nous nous adressons aux membres du Conseil municipal pour que la bordure de rue soit refaite comme elle était avant et que la 2<sup>e</sup> cour illégale soit recouverte de gazon au complet afin qu'aucune automobile ne puisse entrer sur ce terrain qui est adjacent au nôtre et à notre puits artésien.**

RÉPONSE : La ville d'Asbestos n'a pas l'intention d'installer ni d'exiger que soit installé une bordure de rue. Vous nous avez signalé la situation et notre inspecteur municipal a fait les interventions nécessaires. Nous sommes satisfaits du résultat et de la collaboration du citoyen.

Nous vivons actuellement une situation particulière avec les différents signalements des résidents sur la 21<sup>e</sup> Avenue qui demande beaucoup de temps et d'énergie à notre personnel. Nous sommes conscients de la situation, notre personnel fait la surveillance nécessaire et fait les suivis qui s'imposent. Comme vous, nous allons laisser notre personnel faire son travail.

**2020-118**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE L'ESCALE**

**CONSIDÉRANT** que l'école secondaire de l'Escale, située à Asbestos, a un projet d'aménagement de sa cour d'école pour un projet de plus de 75 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Sommets s'est engagé à contribué financièrement au projet;

**CONSIDÉRANT** que l'école est située à Asbestos mais dessert l'ensemble du territoire de la MRC des Sources;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos confirme sa participation, via le FDT volet local, au projet d'aménagement de la cour de l'école l'Escale pour un montant de 5 500 \$.

**QUE** la Ville d'Asbestos appui la demande financière de l'école l'Escale au montant de 5 500 \$ dans le cadre du FDT volet régional pour l'aménagement de la cour de l'école.

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 539 500\$ ET UN EMPRUNT DE 1 539 500\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE MERCIER ET DE LA RUE PAUL**

Monsieur le conseiller Pierre Benoit par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, Règlement décrétant une dépense de 1 539 500\$ et un emprunt de 1 539 500\$ pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie de la rue Mercier et de la rue Paul;
- dépose le projet de règlement séance tenante.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION DANS LE PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Alain Roy par la présente :

donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-XXX règlement concernant le programme rénovation de façades pour certains immeubles industriels

- Afin de mettre en place un programme de subventions qui vont favoriser la rénovation de façade pour certains immeubles industriels sur le territoire de la Ville d'Asbestos ;

dépose le projet de règlement 2020-XXX.

**2020-119**

**VENTE D'UN TERRAIN - RUE CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos est propriétaire d'un terrain derrière le 227, rue Côté;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 227, rue Côté ont signifié leur intérêt à acquérir le terrain derrière leur propriété;

**CONSIDÉRANT QU'IL** n'y a aucune infrastructure ni projet d'installation d'infrastructure sur le terrain derrière le 227, rue Côté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le conseil accepte de vendre le terrain situé derrière le 227, rue Côté (lot 3 171 521) à Madame Marguerite Bourque et Monsieur Claude Grondin pour une somme de 500 \$;

**QUE** l'ensemble des frais liés à cette transaction soit à la charge de l'acquéreur;

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

## **2020-120**

### **SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION ENTRE LA VILLE D'ASBESTOS ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise en démarrage Blister souhaite s'installer dans le local autrefois occupé par la Régie des Hameaux au garage municipal;

**CONSIDÉRANT** que Blister travaille son installation via la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos loue à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. un local situé dans la bâtisse du garage municipale tel que montré au plan en annexe;

**QUE** les conditions à inclure dans ce bail sont les suivantes :

1. Le bail entre la ville et la corporation aura une durée de 5 années et 6 mois qui débutera le 1er juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2025;

2. Les coûts du loyer mensuel seront :

- Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020      Gratuit
- Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022    1 200 \$ / mois
- Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023    1 300 \$ / mois
- Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024    1 400 \$ / mois
- Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025    1 500 \$ / mois

3. Que la Corporation se chargera de payer et de réaliser l'ensemble des aménagements des locaux. La Corporation financera le coût des améliorations locatives avec le loyer que lui verse Blister à partir du mois d'août 2020;

4. L'entreprise Blister assumera ses coûts d'électricité et de chauffage (compteur sur place). Les coordonnées de la facturation seront effectives à partir du moment où l'entreprise Blister occupera les locaux;

5. Blister signe une première entente de location pour 5 ans se terminant le 31 juillet 2025, comportant entre autre une clause de pénalité de remboursement de 25 000\$, s'il quitte le local avant terme et ne se relocalise pas Asbestos.

6. Le bail sera renouvelable après 5 ans, selon le marché en vigueur à l'époque.

7. L'affichage sur le bâtiment devra être accepté par la Ville d'Asbestos et devra s'harmoniser avec l'affichage actuel.



Adoptée

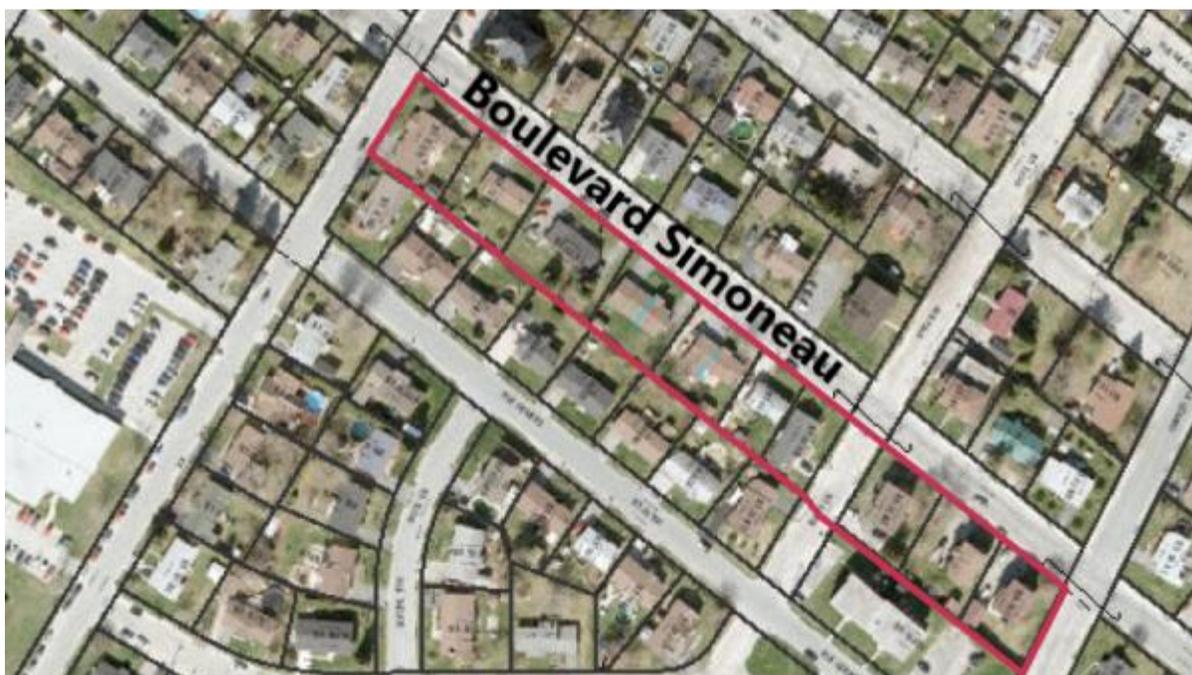
**2020-121**

**SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES SUR LE BOULEVARD SIMONEAU : MANDAT À ME DENIS GAUTHIER**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos effectue des travaux de réfection sur une partie du Boulevard Simoneau et que l'installation de lampadaire nécessite le passage de fils ou de conduits souterrains sur dix (10) propriétés n'appartenant pas à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate Me Denis Gauthier afin de procéder à l'enregistrement des servitudes de passage de deux (2) mètres nécessaires pour le passage de fils ou conduits souterrains et l'installation de lampadaire par la ville d'Asbestos dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du boulevard Simoneau tel que montré sur le plan suivant:



**QUE** la Ville d'Asbestos offre 500\$ à titre de compensation à chaque propriétaire touché;

**QUE** la Ville d'Asbestos autorise le maire et la greffière à signer tout document nécessaire à l'enregistrement des dites servitudes.

Adoptée

#### **2020-122**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-304 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 348 500\$ ET UN EMPRUNT DE 1 348 500\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU BOULEVARD SIMONEAU AFIN DE CHANGER LA PÉRIODE D'EMPRUNT POUR 25 ANS**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du règlement numéro 2020-304 décrétant une dépense de 1 348 500\$ et un emprunt de 1 348 500\$ pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie du boulevard Simoneau auprès du Ministère des Affaires municipales et d'Habitation;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations du Ministère concernant la durée de la période d'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** le règlement d'emprunt 2020-304 soit modifié afin que l'article 3 se lise de la manière suivante :

#### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à emprunter un montant de 1 348 500 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

Adoptée

#### **2020-123**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-305 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 124 000\$ ET UN EMPRUNT DE 3 124 000\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHASSÉ ET DE LA 4E AVENUE AFIN DE CHANGER LA PÉRIODE D'EMPRUNT POUR 25 ANS**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du règlement numéro 2020-305 décrétant une dépense de 3 124 000\$ et un emprunt de 3 124 000\$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue chassé et de la 4e Avenue auprès du Ministère des Affaires municipales et d'Habitation;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations du Ministère concernant la durée de la période d'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le règlement d'emprunt 2020-305 soit modifié afin que l'article 3 se lise de la manière suivante :

### ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à emprunter un montant de 3 124 000\$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

Adoptée

#### 2020-124

#### DÉDOMMAGEMENT POUR ENTRETIEN D'ESPACES PUBLICS OU FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DANS LE SECTEUR DES TROIS-LACS

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le Conseil municipal autorise le versement des compensations pour les services rendus, pour l'année 2020, comme suit :

Nom	Objet	Montant à verser
Mme Diane Daignault M. Marc-Antoine Daignault-Leblanc	Fourniture d'électricité pour éclairage de la rive du lac Trois-Lacs au 129, rue Larochelle	150 \$
M. Yvan Paris	Fourniture d'électricité alimentant une propriété municipale (pointe des lacs) <b>Également paiement de l'année 2018</b>	150 \$ 150 \$
M. Rolland Charland	Entretien des toilettes publiques du secteur Larochelle ainsi que l'approvisionnement en eau	1 900 \$
Mme Diane Savard	Fourniture d'électricité alimentant un lampadaire sur la 15 <sup>e</sup> Avenue	150 \$

Adoptée

#### 2020-125

#### MANDAT À GESTION 2000 POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS ESPACES VERTS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire confier l'entretien de certains de ses aménagements paysagers, et ce afin de maximiser ses ressources humaines sur des travaux d'entretiens de ses infrastructures durant la période estivale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos confie le mandat d'entretien de certains de ses aménagements paysagers à Gestions 2000 pour un montant total de 7 500 \$ et comprenant les travaux suivants:

Endroits incluant entretien aux 2 Semaines (Contrôle des mauvaises herbes, désherbage, suivi des plantes, engrais au besoin)	Prix (Taxes non incluses)
Observatoire du Boulevard Saint-Luc	1 100 \$
Centre des loisirs Notre-Dame-de-Toutes-Joies	550 \$

École Primaire la Passerelle	550 \$
Plateau Desjardins	400 \$
Coin Boulevard Saint-Luc et Général-Vanier	450 \$
Bacs à Fleurs (Conception et entretien complet hebdomadaire)	5 400 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7 500 \$</b>

Adoptée

**2020-126**

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE MANDAT : APPEL D'OFFRES 2020-004: INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'inspection des conduites dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts et des chaussées pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 30 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix incluant les taxes</b>
Le Groupe ADE Estrie inc.	39 614,18\$
Can-Inspecc inc.	42 519,84\$
Can-Explore inc.	42 926,38\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le contrat pour l'inspection des conduites dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts et des chaussées pour l'année 2020 au Groupe ADE Estrie inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 39 614,18 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

**2020-127**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2020-006 ET OCTROI DU MANDAT - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - INFRASTRUCTURES 2020**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le cadre du projet d'infrastructure 2020;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 23 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix incluant les taxes</b>
------------------------	--------------------------------

Solmatech inc.	30 684,53\$
Granulab inc.	34 736,25\$
Englobe Corp.	35 583,04\$
FNX Inov. inc.	37 126.00\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le mandat de contrôle des matériaux pour le projet d'infrastructures 2020 à la firme Solmatech inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 30 684,53\$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### **2020-128**

##### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (BOUL. SIMONEAU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos travaille à une remise de son réseau routier local depuis quelques années et que ce projet nécessite des sommes importantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos projette des travaux de réfection sur le boulevard Simoneau;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent en la reconstruction d'une section du boulevard Simoneau entre la rue Chassé et la rue Laurier par l'enlèvement du pavage et des trottoirs existants. La fondation granulaire sera refaite ainsi que la mise en place de nouveaux trottoirs de béton et d'un nouveau pavage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection du boulevard Simoneau est estimé à 1 115 000 \$ et que ce projet représente une priorité pour la Ville d'Asbestos en raison de l'état de la chaussée et de l'utilisation de cette rue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos adresse une demande de subvention pour un montant de 50 000 \$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide d'amélioration du réseau routier municipal (Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) dans le cadre du projet de réfection d'une partie du boulevard Simoneau.

Adoptée

#### **2020-129**

##### **RÉSULTAT D'APPEL OFFRES ET OCTROI DE MANDAT : APPEL D'OFFRES 2020-009 : FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX**

Des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ayant été demandées pour fourniture de béton bitumineux pour les besoins de la Ville d'Asbestos au cours de l'année 2020, elles ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

SINTRA inc.					
Quantité	Mélange	Prix unitaire	Escompte/t.m.	Transport	Prix total excluant les taxes
± 200 t.m.	ESG-14	93,35 \$	3.00 \$	5,189 \$	19 107,80 \$
± 325 t.m.	ESG-10	98,80 \$	3.00 \$	5,189 \$	32 821,43 \$
± 800 t.m.	EC-5	105,80 \$	3.00\$	5,189 \$	86 391,20 \$
Grand total :					138 320,43 \$

Prix pour une équipe de pose complète : 50,00 \$/t.m.

CONSTRUCTION DJL In.c					
Quantité	Mélange	Prix unitaire	Escompte/t.m.	Transport	Prix total excluant les taxes
± 200 t.m.	ESG-14	84,00 \$	0 \$	15,95 \$	19 990,00 \$
± 325 t.m.	ESG-10	89,00 \$	0 \$	15,95\$	34 108,75 \$
± 800 t.m.	EC-5	102,00\$	0 \$	15,95 \$	94 360,00 \$
Grand total :					148 458,75 \$

Prix pour une équipe de pose complète : 15,95 \$/t.m.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2020 à Sintra inc., région Estrie aux prix soumissionnés et pour les quantités approximatives indiquées.

Adoptée

#### **2020-130 PRÊT POUR LE SENTIER 4 SAISONS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme les sentiers Quatre saisons ont dû investir un montant de 3 300 \$ afin de se procurer une remorque pour l'épandage de gravier dans les sentiers;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet devait être subventionné par le programme COOP D de la Caisse Desjardins des Sources mais que la remise du montant est retardé suite à l'état d'urgence sanitaire qui a suspendu toute activité non essentielle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse un prêt temporaire pour un montant de 3 300\$ à l'organisme les sentiers Quatre Saisons afin de défrayer les coûts de l'achat d'une remorque pour l'épandage de gravier et ce jusqu'à l'obtention de la subvention du programme COOP D de la Caisse populaire Desjardins.

Adoptée

#### **2020-131 ACHAT D'UN CHLORINATEUR (DOSEUSE) POUR LA PISCINE DU PARC DOLLARD**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'un Chlorateur Pulsar avec système de flottés internes auprès de la compagnie Ciment projeté et piscines Orléans inc. pour un montant de 4 519,95\$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

	Nombre de permis	Valeur Déclarée	Cumulatif
Janvier 2020	16	203 500\$	203 500\$
Février 2020	11	150 824\$	354 324\$
Mars 2020	7	23 200\$	377 524\$
Avril 2020	21	1 331 013\$	1 708 537\$

#### 2020-132

##### MANDAT À TRANSPORTS JACQUES BISSONNETTE INC. POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE

**CONSIDÉRANT** le projet de relocalisation de l'Écocentre de la Ville d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate la compagnie Transports Jacques Bissonnette inc. afin de procéder à des travaux d'excavation et de fondation dans le cadre du projet de la relocalisation de son Écocentre et ce pour le montant inscrit à la soumission soit 79 940,00\$ ce montant excluant les taxes.

Adoptée

#### AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Jean-Philippe Bachand pose quelques questions concernant le camp de jour dans le contexte de la pandémie.

Le conseiller Alain Roy informe les membres du conseil que le projet d'Alliance magnésium va bon train malgré la pandémie et qu'on peut s'attendre à ce que leurs activités au courant de l'été. De plus, il mentionne quelques mots sur la Corporation de développement socio-économique d'Asbestos inc.

#### 2020-133

##### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h35.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**